



AUDITION - PARTAGE - IMPLANTS

API
177, avenue du Général Leclerc
92340 BOURG LA REINE
Courriel : asso.api@orange.fr SMS : 06 20 59 30 68
www.api-asso.fr

Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2019

Procès-verbal

Les membres de l'association Audition-Partage-Implants (API) spécialement convoqués en date du 07 mars 2019, se sont réunis le samedi 25 mai 2019 en assemblée générale ordinaire à l'UPMC, 91 boulevard de l'hôpital 75013 PARIS

102 présents ou représentés ayant signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✚ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 Avril 2018,
- ✚ Approbation du rapport moral,
- ✚ Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2018,
- ✚ Compte rendu des activités,
- ✚ Election du trésorier,
- ✚ Vote du budget prévisionnel 2020
- ✚ Fixation du montant de la cotisation 2020,
- ✚ Perspectives,
- ✚ Questions diverses.

François Flores est nommé président de séance et Suzette Chevrier secrétaire de séance.

Dans le silence des statuts, toutes les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple, c'est-à-dire la moitié des votes exprimés, plus une voix.

Le président, François Flores, déclare la séance ordinaire ouverte à 10h30.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 Avril 2018 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport moral :

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2018 : Le rapport financier et l'approbation des comptes de l'exercice clos du 31.12.2018 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport d'activité :

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Election du trésorier en remplacement d'Annie Rula démissionnaire.

Sandrine LEHUGEUR est élue à l'unanimité

Fixation du montant de la cotisation 2020:

Le montant de la cotisation reste inchangé soit 25 euros par adhérents / 40 euros par famille.

Perspectives : (ce point ne nécessite pas de vote)

Organiser deux fois par an des ateliers avec les fabricants d'implants à la MUA (Cochlear, Med El, AB, Oticon.)

Des sorties culturelles vont être programmées,

Organisation d'un forum à l'occasion de la JNA

Un repas de fin d'année est également prévu,

En 2020, API fêtera ses 20 ans. A cette occasion, plusieurs manifestations seront organisées.

Questions diverses.

Les points prévus à l'ordre du jour ayant été examinés, le président clôture la séance de l'assemblée générale ordinaire à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Le président
François FLORES



La secrétaire de séance
Suzette CHEVRIER





API
177, avenue du Général Leclerc
92340 BOURG LA REINE
Courriel : asso.api@orange.fr SMS : 06 20 59 30 68
www.api-asso.fr



AUDITION - PARTAGE - IMPLANTS

Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2019.

Procès-verbal

Les membres de l'association Audition-Partage-Implants (API) spécialement convoqués en date du 07 mars 2019, se sont réunis le samedi 25 mai 2019 en assemblée générale extraordinaire à l'UPCM, 91, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS.



102 présents ou représentés ayant signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-  Ratification du transfert du siège social [article 3 des statuts].
-  Création d'une adresse de gestion.

François Flores est nommé président de séance et Suzette Chevrier secrétaire de séance.

Dans le silence des statuts, toutes les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple, c'est-à-dire la moitié des votes exprimés, plus une voix.

Le président François Flores, déclare la séance ouverte à 11h35.

-  La modification de l'article 3 des statuts concernant le transfert du siège social est approuvée à l'unanimité.
-  La création d'une adresse de gestion est approuvée à l'unanimité.

Les points prévus à l'ordre du jour ayant été examinés, le président clôture la séance à 11h45. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.

**Le président
François Flores**



**La secrétaire de séance
Suzette CHEVRIER**

